

Les Échos de Bramefarine

n° 81 – février 2019 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

Hommage à Jacques Viret



« Nous perdons ce jour un maire et un ami qui était doté de qualités humaines et intellectuelles exceptionnelles qu'il a su mettre en œuvre dans l'exercice de sa double compétence de médecin et de chercheur.

Ses qualités et son savoir associés à un sens aigu de la démocratie et du devoir nous

ont guidés, au cours de ce mandat, pour agir avec consensus sur l'essentiel.

Jacques, dans ses pensées et son cheminement intellectuel, faisait toujours le parallèle entre la science et la pensée en y ajoutant la note de sensibilité que seul le poète peut transmettre avec la force des mots, ainsi qu'en atteste son dernier livre qu'il nous laisse en héritage.

Jacques, nous sommes si tristes de te perdre et si heureux d'avoir eu la chance de te connaître.

*Nous porterons en nous une part de tes rêves pour terminer ce mandat dans l'esprit, et la voie que tu as tracée devant nous. »**

** Ce texte ayant été diffusé par voie électronique seulement, nous souhaitons qu'il soit accessible à toutes et à tous pour la publication de ce bulletin municipal.*

C'est par ces mots que nous vous avons annoncé la disparition de Jacques Viret, le 28 décembre 2018. Les deux dernières phrases vous donnent l'état d'esprit de vos élus et les perspectives de cette fin de mandat jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020. Vous trouverez dans ce numéro, le bilan des actions réalisées dans l'année écoulée et les projets pour 2019.

Les événements sociaux actuels nous interpellent sur ce sentiment d'injustices sociales, fiscales et territoriales trop longtemps ignorées, mais ils doivent aussi nous inviter à la vigilance pour notre démocratie dans le respect de nos valeurs et institutions républicaines mises à mal par les réseaux sociaux, nouvel eldorado de la rumeur et des fausses informations.

Le grand débat national lancé par le gouvernement a trouvé écho dans notre commune par la mise en place d'un cahier de suggestions, nous précisons par ailleurs notre engagement et notre contribution. Au niveau local nous devons envisager des élections partielles les 10 et 17 mars prochains pour reconstituer notre conseil municipal et élire un nouveau maire. Les candidats trouveront les informations utiles dans ce bulletin. Troisième rendez-vous citoyen pour notre avenir collectif sur notre vieux continent : les élections européennes du 26 mai 2019, 100 ans après la déchirure d'une guerre entre nations.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu assister aux vœux du conseil municipal, nous vous souhaitons une très belle année 2019 pour vous et vos proches. ■

Sommaire :

Élections partielles, Grand débat .. M. Poinson
Élections européennes, Travaux M. Poinson
Vie sociale A. Kiezer
Sécurité O. Roziau
Jeunesse & Sports L. Etienne

Vie scolaire A. Fouillet, O. Chabert
Environnement, Patrimoine L. Etienne
Animation M.-L. Caporale
Culture V. Lapiéd
Coopération décentralisée P. Morand. ■

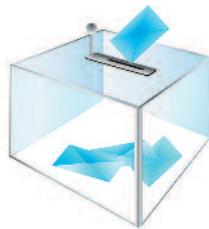
Élections partielles : dimanches 10 & 17 mars 2019



Michel Poinson
1^{er} adjoint -
Finances &
Communication

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les 10 et 17 mars 2019, de 8 heures à 18 heures, et doivent permettre d'élire deux nouveaux conseillers municipaux, afin d'avoir un conseil complet de quinze membres. Les listes électorales retenues sont celles au 28 février 2018, soit actuellement 594 inscrits.

Élections à 1 ou 2 tours au scrutin plurinominal majoritaire. Est élu au premier tour le candidat qui comptabilise 25 % des votants inscrits (soit 149) + majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix + 1). Sinon un second tour de scrutin sera nécessaire et sera à la majorité relative, quel que soit le nombre de suffrages exprimés.



Le nouveau conseil se réunira le vendredi 22 mars 2019, à 20 heures, pour élire un nouveau maire, les adjoints et les délégués dans les différentes instances représentatives auprès de l'administration et autres collectivités territoriales ainsi que la composition des commissions de travail suite au retrait de Pierre Zacharie de sa fonction d'adjoint à l'Urbanisme.

Le calendrier ci-dessous a été retenu :

- 24 janvier 2019 : publication de l'arrêté préfectoral de convocation des électeurs, affichage public dès réception ;
- jusqu'au jeudi 28 février 2019 : dépôt éventuel de demandes d'inscriptions sur les listes électorales au titre de l'article L30 (exceptions) ;
- du lundi 11 au jeudi 21 février 2019, 18 heures : dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour en préfecture, sur rendez-vous ;
- du lundi 11 au mardi 12 mars 2019, 18 heures : dépôt des candidatures pour le 2^d tour en préfecture, sur rendez-vous (uniquement si le nombre de candidats au 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir) ;

- du lundi 25 février, zéro heure, au samedi 9 mars, 24 heures : campagne électorale du 1^{er} tour ;
- du lundi 11 mars, zéro heure, au samedi 16 mars, 24 heures : campagne électorale du 2^d tour.

Le dépôt des candidatures doit être effectué physiquement en préfecture pendant la période indiquée ci-dessus sur les formulaires CERFA prévus à cet effet. Les bulletins de vote et les informations de campagne sont à la charge des candidats selon les modalités prévues au code électoral.

Notre service administratif pourra vous apporter son aide et vous fournir les informations nécessaires pour le bon respect des procédures.

Les informations détaillées sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-Locales/Municipales/Municipales-partielles-Communes-de-moins-de-1000-habitants>.

Au-delà de la partie administrative, il nous appartient de poursuivre et terminer ce mandat dans l'esprit qui nous anime depuis cinq ans.

Il n'est pas facile de rejoindre une équipe en place, mais notre écoute mutuelle est le gage d'une intégration rapide. Le travail nécessaire pour faire aboutir les projets en cours et préparer l'avenir au-delà de ce mandat est également un catalyseur fort qui nécessite un engagement personnel des candidats en termes de disponibilité et de contribution.

Les habitants de Saint-Maximin possèdent ces talents et, nous invitons à nous rejoindre, toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage encore dans la vie locale et citoyenne. ■

Le grand débat national

Depuis notre invitation à participer à ce rendez-vous citoyen lors des vœux du conseil du 12 janvier dernier, nous disposons maintenant de suffisamment d'informations pour vous préciser la nature de notre soutien. La commune aura un rôle de facilitateur.

Le grand débat national (du 15 janvier au 15 mars 2019) se déploiera à partir des réunions d'initiatives locales.

Chaque personne qui souhaite organiser un débat va sur la plateforme Internet, s'enregistre comme organisateur, et télécharge le Kit méthodologique/Mode d'emploi.

L'organisateur choisit la ou les thématiques qu'il souhaite aborder et trouvera en ligne un kit thématique avec les fiches qui précisent le contour des échanges. Transition écologique, La fiscalité et les dépenses publiques, La démocratie et la citoyenneté, L'organisation de l'État et des services publics.

En plus un kit territorial permet de contextualiser les données pour Le Grésivaudan.

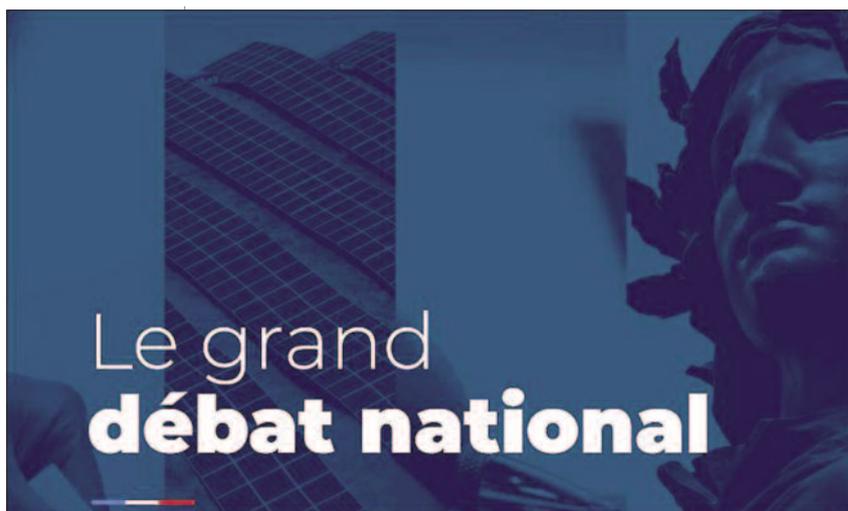
L'organisateur s'engage à respecter la charte du grand débat et de la faire respecter aux participants ainsi que de rédiger le compte rendu selon le modèle transmis dans le kit.

À partir du 21 janvier, en ligne, chacun pourra également contribuer et exprimer individuellement ses propositions personnelles.

À partir du 1^{er} mars, des conférences citoyennes régionales seront organisées, associant des Français tirés au sort dans chaque région à des représentants de diverses parties prenantes.

Quelle est la contribution de la commune de Saint-Maximin ?

- Le cahier de « Propositions et participation au grand débat » ouvert en mairie depuis le 21 décembre sera clos le 22 février et transmis à la préfecture, à la Mission grand débat national et à notre députée.
- Nous faciliterons la tenue de réunions (publiques uniquement) qui seront à l'initia-



tive d'organiseurs résidents de Saint-Maximin, par :

- la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente Marie-Louise,
- la publication d'un « Flash info Annonces » sur la réunion (précisant le nom de l'organisateur, le ou les thèmes retenus, la date et l'heure de début et de fin),
- la mise à disposition des panneaux d'affiches de la commune. L'impression restant à la charge de l'organisateur ;
- L'organisateur devra être en mesure d'apporter la preuve de sa déclaration et son inscription ;
- L'organisateur devra respecter les règles de location (caution de 460 € et assurance) ;
- Pour les organisateurs ne disposant pas de moyens informatiques pour s'inscrire et restituer les comptes rendus de réunions, la commune pourra mettre à disposition un ordinateur à l'accueil, mais ne se chargera pas de transcrire les informations pour le compte de l'organisateur.

Nota : dans le cas de réunions privées, les conditions de location de la salle seront celles prévues par le règlement en vigueur.

Dans l'hypothèse où aucun organisateur ne se serait manifesté d'ici fin février, qu'aucune réunion n'aurait été tenue, les élus s'interrogeront et délibéreront sur l'opportunité d'organiser une réunion publique avec l'aide d'un médiateur professionnel pour l'animer. ■

Élections européennes : dimanche 26 mai 2019

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe des 27 pays membres élisent leurs 705 représentants au nouveau Parlement européen (au lieu de 751). Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces cinq prochaines années, les textes de lois appliqués par les États de l'Union européenne. En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai avec 79 sièges à pouvoir pour cette nouvelle mandature 2019-2024 contre 74 sous la précédente, conséquence du Brexit pour le Royaume-Uni qui se retire du paysage européen.

Le changement le plus important réside dans le retour à une circonscription unique nationale qui était en vigueur avant 2004.



Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes. Mais le scrutin peut aussi avoir des conséquences fondamentales sur l'avenir de l'Europe et de ses valeurs. ■

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus

de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(trice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation. ■

Vie sociale



Andrée Kiezer
3^e adjointe -
Vie Sociale

Cette année encore, la remise des colis à nos anciens s'est bien déroulée. Les membres du conseil municipal ont distribué 86 colis. Nous remercions les bénéficiaires de ces colis pour leur accueil chaleureux.

Pour 2019, notre projet est de déplacer le monument aux morts, dans un souci de sécurité et pour permettre au public de participer pleinement à la cérémonie.

Nous rappelons qu'une permanence a lieu, en mairie, tous les 1^{ers} jeudis du mois, de 9 heures à 10 heures. Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos démarches APA et Téléalarme. ■

Travaux

Les travaux et réalisations emblématiques de 2018

Dans les deux précédents bulletins municipaux, nous vous avons tenus informés des travaux et chantiers en cours. Le plus emblématique et complexe à bien des égards est celui de La Combe pour la rénovation des réseaux d'eau, d'assainissement, d'eaux pluviales et de prévention des risques naturels, d'électricité, de téléphone, d'éclairage public, de la fibre optique, de l'enfouissement des lignes haute tension et finalement de la réfection de la chaussée. En bref, tous les domaines d'intervention de l'aménagement pour les services publics pour un montant total de 485 k€ dont



128 k€ à charge pour la commune, le reste ayant été financé par le département, l'Agence de l'eau, le SÉDI, et la communauté de communes. C'est de loin, depuis 1998, le budget le plus important sur un secteur pour notre commune.

En 2019 nous finaliserons la reprise de la chaussée en amont du piège à matériaux jusqu'au chemin privé des maisons situées sur la route du Carron.

Cette route a été classée à 30 km/h dans les deux sens jusqu'au Vieux-Saint-Maximin, les usagers doivent observer la plus grande prudence dans ce secteur.

Le second chantier, moins coûteux, mais plus visible de la séparation de la mairie et de l'école et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est, lui aussi, terminé. Étalaé sur deux ans nous avons mis en place une rampe, supprimé les anciens WC extérieurs, remplacé les abris sur le parking, installé un portail avec vidéo pour l'école, déplacé l'entrée principale de la mairie sur la façade ouest face au parking et installé un bureau d'accueil au rez-de-chaussée et à l'étage. L'ensemble nous a coûté 45 k€ dont 41 k€ à charge pour la mairie.

En 2019 nous finaliserons cette rénovation par la redistribution et la rénovation des bureaux administratifs qui n'ont pas été repeints depuis de nombreuses années.

Les travaux de rénovation des réseaux à Avalon, prévus en 2019, sont dépendants du schéma directeur de l'eau et l'assainissement qui est de la compétence de la communauté de communes

depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans l'exercice de priorisation à l'échelle du Grésivaudan, nous avons plusieurs catégories ; les travaux obligatoires (mise en demeure), ceux de rénovation de l'existant, et enfin les projets de développement pour le long terme. La question du financement est cruciale et le débat aura lieu au printemps.

Nous souhaitons engager la 2^e phase de la rénovation de la Tour d'Avalon (cf. article Patrimoine) ainsi que la restauration de la toiture et des huisseries de la Forge dans laquelle nous avons entreposé l'ensemble des matériels de voirie qui étaient

stockés dans la grange d'Avalon.

Dans le cadre du PCS (cf. article Sécurité) nous avons planifié la construction d'une route d'accès depuis le tunnel EDF vers le piège à matériaux sur le Rechouchet.

Tous ces travaux ne seront lancés que si nous obtenons un soutien financier optimum. Les voiries sont très coûteuses et ne bénéficient pas de subventions ciblées à l'instar des projets patrimoniaux, touristiques et culturels. Ils sont financés sur fonds propres et à travers l'emprunt car leur durée de vie est longue.

À court terme nous pourrions considérer que tous les travaux sur les réseaux qui ont été entrepris depuis plusieurs mandats sont maintenant achevés.

Nous avons également effectué des travaux de voiries importants (deux ponts).

Notre PLU, approuvé depuis un an, nous donne les orientations futures en termes d'urbanisme. Le développement modéré de l'habitat qui a été retenu ne nous épargne pas de la réflexion sur le projet de territoire qui détermine les services et infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins et à la population de demain.

Nous conduirons une double réflexion en 2019 sur, d'une part, l'opportunité de fusion avec Le Moutaret avec qui nous partageons déjà l'école et bien d'autres projets, et, d'autre part, sur l'étude de la construction d'une nouvelle école primaire à proximité de l'accueil de loisirs intercommunal afin de partager les infrastructures périscolaires existantes.

Travaux - Les travaux et réalisations emblématiques de 2018

Comme tout projet il convient d'en étudier tous les aspects. À ce stade de la réflexion chacun peut seulement partager une opinion. L'étude permettra d'apporter des éléments factuels, d'identifier et de prendre en compte des contraintes et d'apporter des solutions. Une fois ce travail effectué, le bilan coûts / bénéfices pour la population saura nous guider dans notre choix.

De tels projets ne peuvent pas se réaliser sans débat public, mais ils nécessitent d'être structurés pour être constructifs à l'image des réunions sur le PLU qui ont permis à chacun de s'exprimer librement et d'apporter des corrections utiles.

Le moment est venu

Avec Jacques Viret, depuis le début du mandat ces deux sujets ont alimenté nos discussions, mais nous avons aussi l'obligation de poser les bases de nos réseaux, de prévenir les risques naturels, de conserver notre patrimoine, de préserver notre environnement et structurer notre urbanisme avant de passer à des projets d'avenir dont le champ dépasse les seules limites communales.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces deux dossiers, et sommes prêts à déjà recueillir vos avis, souhaits et interrogations pour nourrir notre réflexion. ■



Olivier Roziau
élu responsable
Sécurité

Sécurité

Voisins Vigilants

En matière de sécurité et de dissuasion, Voisins Vigilants n'a pas été un succès. Après plus d'un an de mise en place de ce



tenons donc à vous signaler que la mairie a arrêté son abonnement. À titre privé, certains d'entre vous continuent d'adhérer et recevront toujours les informations hebdomadaires ou mensuelles.

dispositif, seul quarante-trois habitants de la commune se sont inscrits sur ce site. Nous

Pour info, nous avons à déplorer cinq cambriolages déclarés en 2018 sur Saint-Maximin. ■

Sécurité routière



Le bilan est assez décevant depuis l'installation du radar pédagogique au centre du village. Le but de ce radar est

de faire prendre conscience aux usagers de la RD 9 que la limitation de vitesse à 30 km/h est réellement fondée à cet endroit. En effet, le carrefour en amont de ce panneau nous annonce une sortie d'école et un passage protégé pour accéder à l'abribus.

Des relevés réguliers des vitesses enregistrées ont été effectués. Le constat est stupéfiant (plus de 100 km/h aussi bien en montant qu'en descendant) et montre de toute évidence un manque de responsabilité de ces délinquants de la route. Heureusement que ces faits restent à la marge. Des mesures supplémentaires de sécurité sont à l'étude.

Plus haut dans le village, au centre du hameau des Rippelets, nous allons tester en 2019, avec le service Aménagement du Territoire, la mise en place d'un alternat pour réduire la vitesse sur cette portion dangereuse de la route.

Sur cette même RD, des travaux pour la fibre et ENEDIS ont eu lieu. ENEDIS ne reviendra pas avant avril 2019 sur la RD 9b entre l'église et Le Vieux-Saint-Maximin. En revanche, les travaux ont eu lieu sur la route du Carron et nous avons pris un arrêté permanent pour limiter la vitesse à 30 km/h compte tenu de sa faible largeur de la voie et des animaux qui sont en pâturage de part et d'autre.

La route départementale a été détériorée et le revêtement actuel est provisoire, il sera repris par ENEDIS sur une grande largeur aussi afin de stabiliser l'accotement. ■

Sécurité - Le nom des rues



Depuis mi-octobre, vous avez reçu par l'intermédiaire du facteur à votre domicile ou dans votre boîte aux lettres le certificat officiel de votre nouvelle adresse.

Ce projet important est arrivé à son terme. Cette action va faciliter la localisation de tous les habitants pour les différentes livraisons, va diminuer les délais d'intervention des services de secours et de la gendarmerie, nous rend éligible à la venue de la fibre optique pour l'Internet THD (très haut débit) dans nos maisons.

Prochainement des plans de la commune avec la dénomination des rues seront disponibles pour la population.

90 % d'entre nous sont déjà venus chercher leur plaque de maison. Pour les retardataires, merci de vous rapprocher de la mairie pour récupérer la vôtre.

Rappel : le numéro de votre domicile doit être posé sur votre maison, portail ou pilier de clôture dans un délai raisonnable. Pour les personnes ayant des difficultés à le faire, le service technique est là pour vous aider. Prenez contact avec la mairie au 04 76 97 60 19. ■

Projet 2019 : le plan communal de sauvegarde (PCS)

Annoncé aux vœux du conseil municipal, le plan communal de sauvegarde (PCS) va être mis en place sur la commune au cours de cette année.

Le PCS est un outil opérationnel de gestion de crise qui doit permettre de faire face à une situation exceptionnelle sur le territoire communal en complément des dispositifs de secours des services de l'État (tempête, canicule, accident,

inondation, glissement de terrain, incendie, disparition, catastrophe naturelle...) impliquant des mesures de sauvegarde de la population. Les élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises locales partenaires seront les acteurs privilégiés à la réussite de ce plan en cas d'événements majeurs. Le moment venu nous ferons appel à vos compétences pour intégrer l'équipe. ■



Laurent Orliaguet
élu responsable
Jeunesse
& Sports

Jeunesse & Sports

Reprise du foot à Saint-Maximin

Après le ski et les balades en raquettes, après le départ de la neige, nous reprendrons au printemps les parties de football à Saint-Maximin. Dès le mardi 30 avril, et chaque semaine à 18 heures, les enfants du village (à partir de 7 ans)

sont invités à venir taper dans le ballon au centre de loisir. Olivier Roziau et Laurent Orliaguet seront là pour encadrer, pendant une heure, ces jeunes sportifs et sportives motivés. Pour les nouveaux, pensez à amener une attestation d'assurance extrascolaire. ■



Nos sentiers VTT plus lisibles

Pour une meilleure utilisation des sentiers VTT, nous développons la communication autour de ceux-ci. Un dépliant (cf. photo) sera maintenant disponible en mairie, ainsi qu'au bureau d'information touristique de Pontcharra. Il présente les cinq parcours et détaille la signalétique des panneaux. Sur le site communal (www.stmaximin38.fr), les cinq boucles fléchées sont téléchargeables séparément.

Enfin, au printemps, deux panneaux explicatifs seront installés : un sur la place Roger Durieux, en dessous de la mairie, et un second sur le parking de la tour d'Avalon.

N'hésitez pas à continuer à nous faire remonter vos remarques constructives, elles nous aident vraiment à progresser. Nous vous rappelons aussi qu'il appartient à tous les utilisateurs de ces sentiers de les entretenir, pour qu'ils soient les plus agréables et fonctionnels possibles. Merci d'avance. ■



Agnès Fouillet
élu(e) responsable
Vie Scolaire

Vie scolaire

– Le 11 octobre dernier a eu lieu au collège Marcel Chêne la **remise des diplômes du Brevet**. Ce ne sont pas moins de sept candidats de Saint-Maximin qui se sont vus récompensés de leurs efforts, obtenant pour la plupart la mention « Très bien ». Nos félicitations à Lou Augustin, Lorraine Conter, Noélie Coulon, Alexis Delplanque, Théo Foudon, Louise Gourdel et Élise Laheurte ! Et bonne suite dans vos études !

– **Classe de mer 2019** : comme tous les deux ans, Jean-Pierre Gauthier, directeur de l'école, et ses élèves prendront ce printemps le chemin de la Bretagne pour une classe de mer iodée ! Hébergés à Pénestin (Morbihan), ils profiteront d'un programme riche : initiation à la voile, acti-

vités de découverte et visites. Nous leur souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour ! Ce projet est rendu possible grâce au cofinancement des parents d'élèves, de l'association Vive l'école et de la commune.

– **Transport scolaire entre Pontcharra et Saint-Maximin** : un nouveau créneau horaire, effectif depuis le 7 janvier, permet aux collégiens et aux lycéens de revenir à Saint-Maximin plus tôt l'après-midi, avec un départ du collège à 15 h 50. Cet horaire s'ajoute à celui de 16 h 45 pour le retour à Saint-Maximin. La commune remercie M^{me} Flandin et M. Duhayon de la communauté de communes Le Grésivaudan pour avoir accédé à sa demande d'amplification du service de transport. ■

L'école de Saint-Maximin à l'heure des nouvelles technologies

Depuis la rentrée scolaire 2018, les élèves de l'école bénéficient de tablettes Apple, les fameux Ipads, fabuleux outils mis au service des apprentissages scolaires.

Bâti conjointement par l'équipe enseignante, l'association Vive l'école et la commune, ce projet d'équipement numérique a mis de longs mois à voir le jour : définition des objectifs et des besoins, recherche de prestataires, étude des devis proposés, toutes ces étapes ayant enfin abouti !



Les élèves et leurs enseignants disposent donc de trente tablettes équipées d'applications à visée pédagogique, ainsi que de systèmes annexes permettant par exemple la vidéoprojection ou le suivi personnalisé par l'enseignant du travail de chaque enfant.

La commune tient à remercier vivement l'association Vive l'école, très impliquée, pour sa participation conséquente au financement du projet. ■



Laurence Etienne
élu(e) responsable
Environnement

Environnement

Le zéro pesticide

La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires, conformément à la loi sauf encore quelquefois au cimetière. Nous allons étudier les possibilités pour effectuer un enherbement adapté. Des solutions existent pour avoir des allées vertes, mais sans ses inconvénients. Des semences adaptées sont possibles sur le gravier déjà existant et sur le terrain stabilisé. Ce sont des variétés très basses qui résistent au piétinement,

sécheresse... et ne demandent que deux passages de tondeuse dans l'année. Nous devons favoriser la biodiversité également dans ce lieu.

Au 1^{er} janvier la loi Labbé est entrée en application sur tout le territoire. La vente, l'usage et la détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse sont également interdits pour tous les particuliers et jardiniers amateurs.

Je vous invite à aller sur le site <https://www.jardiner-autrement.fr>, pour trouver des solutions alternatives. ■

Environnement - Le site du marais d'Avalon : la tour a son miroir !

L'aménagement de l'espace sensible du marais continue et se concrétise. Des grillages ont été installés aux deux extrémités du merlon par le conservatoire naturel de l'Isère pour éviter son piétinement, de l'herbe a été réensemencée sur l'aire d'accueil et la zone d'accès des pompiers a été stabilisée. L'étanchéité des systèmes de vidanges a été révisée.



Pour 2019 nous allons mettre l'accent sur la signalétique. Un panneau d'accueil fourni par le conseil départemental sera installé. Des panneaux pédagogiques, tables de lecture du paysage seront aussi installés au sommet du belvédère, face à l'étang. Ce lieu nous permet d'avoir une très belle vue sur notre patrimoine naturel et historique.

Une jolie barrière en bois naturel soulignera l'étang et remplacera le grillage existant. L'installation de toilettes sèches est également à l'étude.

Nous vous rappelons que l'aire d'accueil et de pique-nique n'est pas un parking, les voitures doivent être garées sur le triangle afin de préserver le site.

Notre site fait l'objet d'une veille écologique. Aussi, lors du dernier comité de site nous avons appris l'existence de deux



l'acidalie neigeuse et l'azuré du serpolet. Ce dernier a été trouvé sur les pelouses sèches en face du marais. Il a un cycle de vie vraiment étonnant. Je vous invite à regarder sur Internet ses particularités.



Un pic mar, oiseau assez rare en France, un peu plus petit qu'un pic épeiche avec une calotte rouge, a été vu pour la deuxième année consécutive dans la zone de Murailat. La vieille forêt de feuillus avec des arbres morts non abattus est son habitat de prédilection.

Une nouvelle espèce d'orthoptère a été observée en 2018, il s'agit du tetrax subulata, un criquet qui affectionne les milieux humides. Nous arrivons à vingt et une espèces d'orthoptères recensés sur le site. ■



Rézopouce

Et si on allait en stop à Pontcharra, ou à Allevard ! Non ce n'est pas réservé aux aventuriers ou aux personnes sans voiture ! Rézopouce c'est de l'auto-stop organisé. Il facilite le lien entre l'auto-stoppeur et le conducteur. Il suffit de s'inscrire sur le site <https://www.rezopouce.fr>. Il permet d'avoir des éléments de reconnaissance, macarons sur la voiture et des affiches pour indiquer les directions souhaitées. Ensuite on attend dans les zones prévues sous les panneaux bleus installés à cet effet.



Ce dispositif a été installé grâce au soutien de la communauté de communes Le Grésivaudan afin de populariser cette pratique et la sécuriser. Nous avons fait cette action conjointement avec la commune de Le Moutaret.

Ce réseau est accessible aux jeunes à partir de 16 ans.

Trois bonnes raisons de rejoindre Rézopouce :

- c'est écoresponsable : je préserve la planète ;
- c'est sympa : je rencontre des voisins ;
- ça rend service. ■

Tris des déchets ménagers

Grande nouvelle, nous pouvons jeter dans les containers jaunes **TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES** – pots, barquettes, films et sacs en plastique... plus d'hésitations !

Il n'est pas nécessaire de les laver, mais de bien les vider.

Continuons à trier nos déchets.

Nos poubelles vont être de plus en plus légères. Le SIBRECSA aura moins d'ordures à incinérer et les filières de tri seront de plus en plus rentables.

À consulter : <https://www.consignesdetri.fr>. ■

Patrimoine

Patrimoine historique

Nous avons sur la commune la chance d'avoir la tour d'Avalon. Elle est inscrite au titre des Monuments historiques depuis le 5 octobre 1992. Aussi, il est de notre devoir de l'entretenir pour la transmettre aux générations futures. Nous souhaitons donc entamer une deuxième tranche des travaux de restauration. La première, en 2016, concernait la réfection de l'étanchéité de la terrasse du dernier niveau et des baies du niveau précédent ainsi que la mise en sécurité du public par la rénovation de la terrasse bois.



M^{me} Pichat, notre architecte du patrimoine, nous a établi la liste des travaux concernés par cette deuxième tranche. Elle concerne essentiellement des travaux de gros œuvres de maçonnerie :

- une intervention de rejointoiement sur les maçonneries du pourtour du dernier niveau ainsi que les reprises d'enduit à l'intérieur du dernier étage ;

- la restauration de l'escalier hélicoïdal bois indispensable pour assurer l'accès au public à la terrasse ;
- la réfection de l'édicule de sortie sur terrasse qui présente quelques infiltrations ;
- le mur d'enceinte présente certains désordres, notamment de déchaussement nécessitant une intervention.

Les décors peints intérieurs pourront être restaurés, après s'être assuré qu'il n'y a plus d'infiltrations et fera l'objet d'une troisième tranche.

Le montant de ces travaux s'élève à 283 000,00 € TTC. De grosses dépenses d'échafaudage sont nécessaires.

Aussi, nous n'engagerons les travaux qu'après l'obtention des subventions du ministère (DRAC), de la région, du département, de la communauté de communes. Nous devrions arriver à 80 % du montant. Ensuite nous ferons une souscription auprès de la Fondation du patrimoine. ■

Un nouveau souffle pour la Tour

La commune de Saint-Maximin souhaite engager des travaux sur la tour d'Avalon, l'emblème de notre village, phare de la vallée.

Il reste encore à peaufiner l'étanchéité, restaurer l'escalier central du troisième étage qui permet l'accès au sommet etc. Des travaux qui s'élèvent à près de 300 k€.

Nous avons demandé des subventions qui pourraient couvrir quasiment 80 % des frais. Reste les 20 %.

Quelles stratégies mettre en place ? Des dons ? Pourquoi pas, c'est dans l'air du temps, nous pourrions mettre en place un système de donations qui serait défiscalisées au donateur. La fondation du patrimoine assure 66 % de dégrèvement sur l'impôt.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à sa restauration et aimerait faire vivre notre tour plus activement.

Nous nous engageons à lui refaire une santé, engagez-vous à la faire vibrer (concert, expo, ouverture au public toute l'année, bref mille et une idées à germer) ! **Pourquoi ne pas créer une association ? Ceci est un appel.** À vous de prendre des initiatives pour donner vie à notre emblème.

Il est clair que nous avons ici un potentiel sous-exploité, outre le dimanche des Fêtes de la Tour qui ont lieu à la Pentecôte, l'exposition estivale ouverte quelques heures le week-end et pendant les journées européennes du patrimoine, la tour et sa chapelle dort le reste de l'année. Quel dommage ! Surtout quand on voit la curiosité qu'elle attise chez les gens de passage ou même de nos habitants.

Mobilisez-vous. Contactez Laurence Etienne, responsable du patrimoine, en écrivant à la mairie. ■

Fondation du patrimoine - propriétaires privés

Vous êtes propriétaire privé d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial (ferme, maison de caractère, pigeonnier, lavoir, etc.) et vous souhaitez le restaurer.

Grâce au label de la Fondation du patrimoine, vous pouvez bénéficier d'une aide fiscale de l'État. C'est

le seul organisme habilité par le ministère de l'Économie et des Finances à octroyer une telle aide.

Vous pouvez déduire 50 % du montant des travaux de restauration de votre revenu global imposable !

N'hésitez pas à vous renseigner sur le site : <https://www.fondation-patrimoine.org>. ■



Marie-Laure
Caporale
4^e adjointe -
Animation

Animation

Souvenirs...

À l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, le texte du Président de la République a été lu par Jacques Viret. Notre maire, qui, bien que déjà très malade avait absolument voulu être présent ce jour-là, pour cette Commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Ce fut sa dernière apparition officielle...



Retour sur cette belle cérémonie qui a rendu hommage à tous ces soldats qui, au sacrifice de leur vie, ont défendu notre Patrie.

Beaucoup de monde s'était rassemblé autour du Monument aux Morts : des élus, des représentants des Anciens Combattants, des représentants des corps constitués et, bien sûr, Vous, les habitants de notre village. Après les lectures des textes officiels et d'un poème lu par son auteur Michaël Jacquet, après le dépôt des gerbes et la minute de silence, tous les Hommes de Saint-Maximin morts au cours de cette terrible guerre furent nommés, un à un.

Puis, ce fut au tour des enfants de l'école, encadrés par leur professeur, d'animer cette cérémonie en entonnant *La Marseillaise* et en lisant des extraits de lettres écrites par les soldats... Les Poilus.

La cérémonie s'est poursuivie par la plantation de l'arbre du centenaire offert par la communauté de communes. C'est Xavier Juste, arboriste à Saint-Maximin, qui a invité l'ensemble de l'assistance à le rejoindre près du cimetière pour procéder à cette plantation ; il en a profité pour nous renseigner sur la nature de ce Chêne des Marais et aussi pour nous expliquer la symbolique qui se rattache à ce geste... Il a encouragé chaque personne qui se rend au cimetière de ne pas oublier d'arroser cet arbre, afin qu'il pousse et se développe dans de bonnes conditions...



C'est en quittant ce lieu pour rejoindre la salle Marie-Louise où un moment convivial nous attendait autour du verre de l'amitié, que l'on a pu entendre les cloches de l'église sonner à la volée, tout comme elles avaient sonné dans toutes les communes de France, à l'annonce de l'Armistice, laissant une empreinte mémorielle très puissante ! ■

Fêtes et Cérémonies à Saint-Maximin

Les rendez-vous 2019 à noter sur vos agendas !

- 19 mars, 10h 15, Cérémonie du souvenir de la fin de la guerre d'Algérie
- 8 mai, Cérémonie commémorant la Victoire 1945
- 26 mai, Fête des Mères
- 9 juin, Fêtes de La Tour
- 28 juin, Cinétoiles
- 4 août, Apéro-concert

- 21 septembre, Concours de boules
- 21 et 22 septembre, Journées du patrimoine
- 5 octobre, Belledonne et veillées
- 11 novembre, Cérémonie commémorant l'Armistice 1918
- en novembre, Soirée culturelle
- 20 décembre, Fête de Noël à Saint-Maximin.

Tous ces rendez-vous feront l'objet d'une *Lettre d'information* détaillée. ■



Véronique
Lapid
élue responsable
Culture

Culture

2019 sous le ciel de la culture c'est quelques événements à ne pas manquer à commencer par une petite visite à l'exposition qui se tiendra dans la tour d'Avalon à partir des Fêtes de la tour jusqu'aux journées européennes du patrimoine.

Puis une projection en plein air à l'accueil de loisirs, le vendredi 28 juin avec Cinétoiles, c'est aussi l'occasion de se rassembler en début de soirée pour un pique-nique partagé.

Un peu de musique pour se dégourdir les oreilles ? Oui ! Nous aurons le plaisir d'accueillir « Picky Banshees » savoureux mélange de soul, rock et folk pour un apéro-concert au cœur de l'été sur le terrain de boule avec ce groupe grenoblois qui enchaîne les scènes et fera le crochet sur notre commune.

Pour continuer sur le chemin de la nouveauté, la culture s'invitera également dans nos assiettes cet

automne, avec une soirée sur le thème de l'Asie : atelier cuisine, dégustation et spectacle de haute qualité, c'est Belledonne et veillées qui revient à la salle Marie-Louise pour la deuxième année consécutive.

Enfin, en novembre nous travaillons sur une soirée théâtre. Programmation en cours, on vous donnera plus d'éléments dans *Les Échos* de septembre.

On vous attend nombreux pour tous ces événements.

De plus, vous avez peut-être remarqué, qu'une bibliothèque participative, créée par le service Technique, est à votre disposition devant l'entrée de l'école et de la mairie, le principe est simple : utiliser cet espace pour partager des livres. Vous pouvez prendre des bouquins, les garder ou les ramener, en apporter d'autres... En bref, comme bon vous semble ! La seule règle est de tenir cette boîte en ordre. Bonne lecture à tous ! ■



Patrick Morand
élu représentant
la commune au
sein de l'Arcade

Coopération décentralisée

2018 : visite d'une délégation malienne à Saint-Maximin

Notre action dans la coopération décentralisée a été marquée, l'année passée, par la visite d'une délégation malienne, fin mars.

Je commencerai par un clin d'œil à Jacques, notre maire disparu, visionnaire et moteur dans le soutien de la coopération décentralisée. Lors



de la visite de la délégation malienne, il initie nos visiteurs à manger avec des baguettes. Ce cliché résume à lui seul l'ouverture qu'il avait sur le monde, en

quelques secondes nous en faisons le tour. Un grand homme nous a quittés.

Pourquoi avons-nous choisi de nous investir dans la coopération décentralisée ?

Elle permet de donner aux populations que nous soutenons les moyens de vivre dignement dans leur pays plutôt que d'aller grossir le flot des migrants.

Nous avons confié cette mission à l'association Arcade pour gérer au mieux notre action au Mali en partenariat avec les communes de Valgelon-La Rochette, Pontcharra, Le Cheylas, Crêts-en-Belledonne, Barraux et La Chapelle-Blanche, en France, et les communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella, au Mali.

La coopération décentralisée c'est un échange direct, commune à commune sans passer par l'intermédiaire d'organisation internationale pour lesquelles nous ne maîtrisons pas l'utilisation des fonds et dont les frais de gestion sont souvent très élevés.

Nos domaines d'intervention et de soutien sont multiples : adduction d'eau, gestion municipale, promotion féminine, agriculture et maraîchage, éducation, développement durable.

La coopération décentralisée, c'est une multitude de petits projets à petite échelle et de réels succès. C'est un échange, un partage pour que les choses aillent mieux. ■

État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

PACS : 4 mai 2018, Éva Lepère & Bruno Brun-Bellut.

Décès : 3 décembre 2018, Josette Fournier ; 28 décembre, Jacques Viret ; 14 janvier 2019, Arlette Vial-Pailler ; 1^{er} février, Marcel Gervason. ■